

**Accord de coopération
entre le Département du Haut-Rhin (République Française)
et le Powiat de Wrocław (République de Pologne)**

Programme de travail 2004-2007

Conformément à l'article 1 de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre de coopération entre le Powiat de Wrocław et le Département du Haut-Rhin, les Parties élaborent conjointement un programme de travail trisannuel.

I. Mise en oeuvre du programme de travail

Les Parties conviennent de mettre en oeuvre le programme de travail en organisant des échanges directs dans leurs domaines de compétence, en offrant une expertise technique réciproque à l'élaboration de projets sur le terrain et en encourageant les partenariats locaux.

Sept domaines ont été retenus :

1. Politique sociale

- transfert de savoir-faire en matière de prise en charge de l'enfant et de la famille, de l'aide aux personnes handicapées et de l'aide à l'insertion des jeunes (missions de travail pour les représentants des services des partenaires, des centres d'éducation et d'insertion sociale, présentation des institutions des partenaires).

2. Protection de l'environnement

- participation à une conférence internationale sur la gestion des déchets, en commun avec le partenaire allemand (lieu et dates proposés: Wrocław, mai 2005).
- appui technique à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets dans le domaine de la gestion des déchets.

3. Développement du territoire (infrastructure)

- transfert de savoir-faire en matière de gestion des infrastructures routières et des sources cartographiques (système d'information sur le terrain).

4. Développement du tourisme

- transfert de savoir-faire en matière de planification stratégique dans le domaine du tourisme et de la commercialisation de produits touristiques.
- appui technique au projet d'étude : "Stratégie du Développement du Tourisme dans le Powiat".
- promotion mutuelle de produits touristiques.

5. Développement économique

- coopération avec une future antenne de l'ADA à Wrocław.

6. Culture, patrimoine et sport

- actions visant à favoriser des contacts entre institutions culturelles des deux partenaires (travail en réseau, expositions, concerts, etc.).
- soutien à la promotion de la langue française et polonaise sur le territoire du Département et du Powiat (échange de stagiaires polonais et français enseignant la langue française et polonaise dans les établissements scolaires).
- soutien aux échanges entre associations culturelles et sportives.

7. Coopération institutionnelle

- actions visant à favoriser des partenariats entre les communes/communautés de communes, établissements scolaires et d'autres acteurs.
- échange de pratiques professionnelles entre Services et Élus du Département et du Powiat (séminaire présentant le système d'administration des partenaires, participation à la session du Conseil, etc.).

II. Calendrier et financement des actions de coopération

Un calendrier de mise en oeuvre des actions prévues de 2004 à 2007 sera élaboré par les Exécutifs des deux parties.

Le financement des actions de coopération est réalisé conformément aux dispositions de l'article 5 de l'accord de coopération.

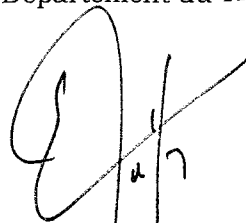
Etabli à ~~Wroclaw~~... le ~~25/10/04~~ en deux exemplaires rédigés chacun en polonais et en français, les deux textes ayant la même valeur juridique.

Pour le Powiat de Wroclaw



Andrzej Wąsik
Staroste

Pour le Département du Haut-Rhin



Charles BUTTNER
Président du Conseil Général